

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 19 décembre 2017

N°287/12/2017 : BUDGET PRIMITIF 2018 - PRINCIPAL

L'an deux mille dix-sept, le mardi 19 décembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 décembre 2017.

Etaient présents : 31

Mesdames, Messieurs, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Thierry VIALLO

Pouvoirs : 11

Mesdames, Messieurs Brigitte BAREGES à Marie-Claude BERLY, Alain CRIVELLA à Pierre Antoine LEVI, Vally CENTOMO à Christian PEREZ, Angèle LOUCHARTE à Aurore KOTHE, Jean Luc BUDOIA à Véronique LAGARRIGUE, Jean-Michel MUSCATELLI à Annie GUILLOT, Quentin SUCAU à Georges DARUL, José GONZALEZ à Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD à Gaël TABARLY, Arnaud HILION à Valérie RABAULT, Marie-Dominique BAGUR à Thierry VIALLO

Absents : 3

Mesdames, Messieurs Monique VALAT, Jean GARROCCQ, Carole DUNET-SCHUMANN



**Monsieur Pierre Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n°238 relative au rapport d'orientations budgétaires présenté en Conseil Municipal du 23 Novembre 2017

Compte tenu des priorités dégagées lors de ce débat, le projet de budget primitif 2018 de la Ville de Montauban présente les masses suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses et Recettes équilibrées à : 73 517 604 €

Section d'Investissement

Dépenses et Recettes équilibrées à : 46 011 488 €

Soit un budget total équilibré à : 119 529 092 €

Ce projet de budget repose sur les éléments suivants :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :

En dépenses :

Les principaux mouvements concernent :

- Les frais de personnel (chapitre 012), hors remboursement personnel mis à disposition, restent le poste le plus important et s'établissent à 38 918 385 € représentant 57.84% des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce ratio diminue à 51.79% lorsqu'on prend en compte le personnel affecté uniquement à la Ville de Montauban et ne faisant pas ainsi l'objet d'une mise à disposition.

Les charges à caractère général (chapitre 011) s'établissent à 14 932 713 €.

- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) représentent 10 481 234 €.
- Le poste des charges financières est estimé à 1 273 611 € et représente moins de 1.9 % des dépenses réelles de fonctionnement.
- Les charges exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à 1 509 000 €. Elles sont constituées notamment par la compensation forfaitaire et les contributions tarifaires liées à la délégation de service public du complexe aquatique pour 1 045 000 €.

En recettes :

Il s'agit principalement du produit de la fiscalité et des concours financiers de l'Etat.

En ce qui concerne le produit des 3 taxes ménages (taxe d'habitation, taxes foncières bâtie et non bâtie), il est attendu à 35 200 000 €.

Le poste fiscalité intègre également l'attribution de compensation reversée par le Grand Montauban à hauteur de 9 938 204 €. Au total le chapitre 73 (impôts et taxes) s'élève à 50 941 204 €.

En ce qui concerne les concours financiers de l'Etat, la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation sont prévues à hauteur de 9 174 000 €.

Le produit des services et du domaine représentent un montant de 7 112 386 €.

L'épargne brute de fonctionnement dégagée permet alors de couvrir avec les recettes propres d'investissement (notamment le FCTVA prévu à 1 800 000 €), le remboursement du capital de la dette selon les règles d'équilibre de la M14.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

Le présent projet de budget est établi en investissement avec une hypothèse d'emprunt d'équilibre à 24 885 804 €.

Ce projet de budget primitif permet de financer des dépenses d'équipement pour un montant global de 36 851 420 €. Les principaux dossiers d'investissement seront dotés en 2018 des sommes suivantes :

➤ Les aménagements urbains

Acquisitions foncières et droit de préemption des fonds commerciaux : respectivement 500 K€ et 30 K€ sont réservés à ce titre.

Travaux cœur de ville : 810 K€

➤ Secteur sports

Réhabilitation du complexe sportif G. Pompidou (gymnases G1, G2, G3) : 11 500 K€

Aménagements plaine de jeux au Ramier : 5 010 K€

Extension stade Bagatelle : 2 035 k€

Travaux divers sur les gymnases : 108 K€

Travaux divers sur les stades : 80 K€

➤ Secteur culture

Musée Ingres : 4 600 K€ consacrés au projet à phases de rénovation du Musée.

➤ Secteur scolaire

Extension école G. Coulonges: 1 100 K€

Travaux sur les autres groupes scolaires : 835 K€.

➤ Les autres investissements

On note en particulier :

Rénovation et extension éclairage public : 260 K€

Travaux de rénovation basse consommation éclairage public : 720 K€

Travaux de mise en accessibilité : 250 K€

Travaux sur les réseaux d'eau pluviale : 600 K€

2 917 K€ sont par ailleurs affectés à l'équipement des services en mobilier, véhicules, matériel informatique et matériels divers – et la maintenance, le gros entretien et mises aux normes du patrimoine existant (écoles, crèches,...).

Au final, le Budget Primitif 2018 du Budget principal présenté s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2018

F/I	R/O	DEPENSE			RECETTE		
		Chapitre		Proposition	Chapitre		Proposition
FONCTIONNEMENT	REEL	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	14 932 713	70	PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	7 112 386
		012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	38 918 385	73	IMPOTS ET TAXES	50 941 204
		014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	177 000	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	14 289 204
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 481 234	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	966 580
		66	CHARGES FINANCIERES	1 273 611	76	PRODUITS FINANCIERS	30
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 509 000	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	47 500
					013	ATTENUATIONS DE CHARGES	83 700
		Total Dépenses Réelles Fonctionnement			67 291 943	Total Recettes Réelles Fonctionnement	
	ORDRE	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 376 617			
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 849 044	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	77 000
		Total Dépenses Ordre Fonctionnement			6 225 661	Total Recettes Ordre Fonctionnement	
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT				73 517 604	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	

F/I	R/O	DEPENSE			RECETTE		
		Chapitre		Proposition	Chapitre		Proposition
INVESTISSEMENT	REEL	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	9 081 068	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	28 841 218
		20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	638 000	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 500 000
		204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	881 544	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 519 352
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 563 276	024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	3 924 257
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	32 766 600			
		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 000	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 000
		Total Dépenses Réelles Investissement			45 934 488	Total Recettes Réelles Investissement	
	ORDRE				021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 376 617
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	77 000	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 849 044
	Total Dépenses Ordre Investissement			77 000	Total Recettes Ordre Investissement		6 225 681
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT				46 011 488	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		46 011 488

TOTAL DEPENSES	119 529 092	TOTAL RECETTES	119 529 092
-----------------------	--------------------	-----------------------	--------------------

Considérant que le projet Budget Primitif Principal de la Ville pour 2018, dans sa version officielle a été transmis aux conseillers avec la convocation à la présente séance ;

Au vu de ces éléments, conformément à l'avis de la commission des Finances, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif Principal de la Ville pour 2018, tel que présenté.

ADOPTÉE PAR 33 VOIX POUR ET 9 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 0.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

26 DEC. 2017

De sa publication et/ou notification le :

26 DEC. 2017

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 20 décembre 2017

Maire,

Brigitte BAREGES



PRÉFECTURE
de TARN-ET-GARONNE
26 DEC. 2017
ARRIVÉE